

Journée du Quart d'heure de lecture le 10 mars

Instruction du 15 février 2023 relative à la journée du quart de lecture :

Doyen des Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux

Affaire suivie par : Armelle Sibrac, co-pilote de la mission « Maîtrise de la Langue »

Tél : 01 57 02 68 48

Mél : ce.ipr2@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement s/c de Mesdames et Monsieur les Inspecteurs d'Académie –Directeurs Académiques des services de l'Education Nationale

Lancée dans le cadre de la Lecture grande cause nationale, en partenariat avec le Centre national du livre, opérateur du ministère de la culture, la journée du quart d'heure lecture a l'ambition de **renforcer la pratique de la lecture**, en portant une attention particulière aux plus jeunes et à ceux qui en sont le plus éloignés.

La deuxième édition se tiendra le vendredi 10 mars 2023. Tous les **personnels et élèves** des écoles et des établissements sont invités à interrompre leur activité **le 10 mars pour lire ensemble durant un quart d'heure** au créneau horaire de leur choix.

Comme le rappellent la note de service du 16 novembre 2021 et la circulaire de rentrée de l'année 2022-2023, le « quart d'heure lecture », temps banalisé de lecture personnelle, développe la concentration des élèves, leur aisance et leur attachement à une pratique régulière de la lecture. Il est donc appelé à être systématisé à l'école et au collège. Les modalités de mise en œuvre, que vous pouvez retrouver sur la page [Eduscol](#), sont simples :

- Seuls le silence et la possession d'un livre sont obligatoires,
- Le texte lu est librement choisi par chacun, dans le respect des valeurs de la République.

Les écoles et établissements scolaires qui souhaiteraient valoriser leur implication le 10 mars sont invités à utiliser, sur les réseaux sociaux, la **bannière #10marsjelis** et à s'enregistrer pour être référencés à l'adresse suivante: <https://centrenationaldulivre.fr/quartdheurelecture>.

Comme toute action d'éducation artistique et culturelle, il est important que toute participation à #10marsjelis soit référencée par les écoles et établissements sur l'application **ADAGE**.

Charles NAÏM
Doyen des IA-IPR